



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 25 JUIN 2025 – 19H00

Présidence : Mme. B. Girardin Häsler

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du 25 juin 2025 à 19h00 et demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 31 membres sont présents, 8 sont excusés : Marie-Laure Ballou Konate, Ludovic Brulé, William Helfand, Kareem Khan, Yannick Long, Cindy O'Cearbhaill, Julien Tornare, Jeanne-Marie Widmer.

2. Approbation de l'ordre du jour/assermentation

La présidente soumet l'ordre du jour à l'adoption.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La présidente passe à l'assermentation. M. Sébastien Del Rizzo est élu comme conseiller.

3. Approbation du procès-verbal du 09 avril 2025.

La présidente soumet le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 à l'adoption.

Le procès-verbal du 9 avril 2025 est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la présidence

La présidente rappelle les dates des deux prochains Conseils communaux : le 01 octobre 2025 à 20h15 et le 17 décembre à 19h00.

Elle ajoute que, en accord avec la Municipalité, le Bureau a décidé de garder le même nombre de conseillers communaux, soit 40, pour la prochaine législature. Le syndic ajoute que le nombre de suppléants est de 9 et après renseignements pris auprès de la juriste du canton, le nombre de membres de la Municipalité restera à 5.

5. Préavis municipal N°6/25 Comptes 2024 et rapport de gestion

6. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis municipal N°6/25

La présidente passe la parole à M.Y. Bornet, rapporteur de la Commission de gestion qui recommande d'approuver la gestion de l'exercice 2024, de donner décharge à la Municipalité et d'approuver les comptes de l'exercice 2024 de la bourse communale.

La présidente remercie la Commission de gestion et ouvre la discussion.

M. A. Barraud remercie la Commission pour son rapport. Il excuse l'absence du boursier ainsi que du municipal M. J. Tendon. *Il s'agit d'une année exceptionnelle au niveau des résultats. Avec l'implantation des nouvelles normes dès le 1^{er} janvier 2026, la manière de comptabiliser les factures sera différente. On rentre dans une comptabilité beaucoup plus fouillée. Le résultat à la fin sera le même, simplement la manière de comptabiliser est différente.*

M. P. Stampfli tient à féliciter la Municipalité pour son travail. *Et surtout bonne chance pour MCH2.*

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, la présidente soumet le préavis N°6/25 au vote.

Le préavis N° 6/25 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N°7/25 Demande de crédit de CHF. 72'000.- pour l'étude de l'aménagement des parcelles 2, 3 et 188 et de la sécurisation de la route de la Sallivaz

8. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N° 7/25

La présidente passe la parole à M.D. Noirat qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Il recommande au Conseil d'accepter la demande de demande de crédit de CHF. 72'000.-.

La présidente remercie la Commission des finances et ouvre la discussion.

Comme personne ne demande la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 7/25 au vote.

Le préavis municipal N° 7/25 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

9. Préavis municipal N°8/25 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

10. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°8/25

La présidente passe la parole à M.J.D. Simon qui donne lecture du rapport de la Commission ad hoc. Ce dernier recommande d'approuver ledit préavis.

La présidente remercie la Commission ad hoc.

11. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N° 8/25

La présidente passe la parole à M.Cl. Cela qui donne lecture du rapport de la Commission des Finances. Ladite Commission estime que le DISREN permet d'atteindre des objectifs

importants pour le développement de la région de part la solidarité de son fonctionnement et recommande au Conseil d'approuver ledit préavis.

La présidente remercie la Commission des finances et ouvre la discussion.

Comme personne ne demande la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 8/25 au vote.

Le préavis municipal N° 8/25 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

12. Nomination d'un suppléant à la Commission de gestion

M.G. Mazzonetto est nommé par acclamation suppléant à la Commission de gestion.

13. Nomination du Président du Conseil communal

M.R. Rondi propose Mme.B. Girardin Häslér qui accepte. La présidente est réélue par acclamation pour l'année 2025-2026

14. Nomination du Vice-président du Conseil communal

Mme. B. Girardin Häslér propose la réélection de M. R. Rondi qui accepte. Le Vice-président est réélu par acclamation pour l'année 2025-2026.

15. Nomination de deux scrutateurs

M.R. Luquiens se propose. M.Fr. Bouvier et Mme Fr. Wermeille sont d'accord de se représenter. Les conseillers passent au vote. Mme.Fr. Wermeille et M.Fr. Bouvier sont élus à la majorité pour l'année 2025-2026.

16. Nomination de deux scrutateurs suppléants

M.R. Luquiens, M.St. Aebischer et M.S. Del Rizzo se proposent. M.R. Luquiens et M.St. Aebischer sont élus à la majorité pour l'année 2025-2026.

17. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

M. St. Aebischer, délégué de l'APEJ, informe que lors de la réunion des Conseillers délégués, le préavis relatif aux comptes de l'APEJ 2024 a largement été accepté. Le préavis relatif à la prise en charge d'une nouvelle structure d'accueil collective préscolaire à Tannay (crèche) a également été accepté et enfin le préavis relatif au règlement du Conseil d'établissement (CESCOT) a été accepté avec un non.

M. B. Vanderstraeten, délégué du SITSE, indique que les préavis relatifs à l'administration et épuration, à l'eau potable et aux collecteurs EC/EU ont tous été acceptés.

M. P. Stampfli délégué du Conseil Intercommunal de Régionyon indique que les comptes 2024, le règlement du fond régional d'aide au tourisme et différentes demandes DISREN ont été acceptés.

18. Communications de la Municipalité

M. A. Barraud informe que la Municipalité a mis un terme au contrat de travail de la secrétaire municipale. Son profil n'entrait plus en adéquation avec les attentes de la Municipalité. On est en train d'entamer un appel d'offre pour recruter un ou une nouvelle secrétaire. Après plusieurs expériences, on regarde si on passera par une entreprise spécialisée dans le recrutement. On se rend compte que cela devient très compliqué aujourd'hui de pouvoir s'appuyer sur un secrétariat d'administration à qui on demande toujours plus.

Deuxième point, les Tattes de Bogis. Je viens de recevoir la liste des 22 services de l'Etat de Vaud qui reçoivent le dossier des Tattes pour se prononcer. La fiche d'information est toujours en cours d'élaboration ! On explique depuis longtemps que ce serait important d'avoir une vraie information.

Un autre projet, qui a agacé beaucoup de monde dans le périmètre, c'est la fermeture de la douane de Crassier. M.M. Müller indique qu'il a eu un contact avec le municipal de Crassier. Et bonne nouvelle, la douane de Crassier rouvrira entre le 30 juin et le 4 juillet dans les deux sens. Le syndic tient à partager que la Municipalité n'est pas restée inactive. On n'a pas eu de séance préparatoire, seuls Crassier et Divonne ont eu droit à une visite du canton ! On a été averti 10 jours avant. Le 16 mai, on a écrit au canton expliquant les problèmes. Une réponse nous est parvenue le 2 juin disant que de nombreuses solutions avaient été étudiées afin de limiter les conséquences. Nouveau courrier le 13 juin informant que la Municipalité n'était pas d'accord et en préparation de la fermeture de la route de Chavannes-des-Bois, on exigeait avant une séance préparatoire avec l'ensemble des communes concernées. A ce jour aucun accusé de réception du canton. C'est la Région qui va initier quelque chose.

Point piscine-patinoire : le coût passera de CHF. 56.- voté dans le préavis par le Conseil à l'époque à CHF. 83.- par habitant. On intégrera ce montant dans le budget 2026.

Le contrat de droit administratif d'entente avec Bogis est quasiment signé. Pas de changements majeurs sur les répartitions. Quelques points ont été précisés.

Région Nyon, les vélos en libre service. Il y a des problèmes avec Publibike qui termine à fin juin et est en procédure judiciaire contre la Région, refusant de reconnaître l'arrêt au 30 juin. La Municipalité se renseigne auprès de Publibike pour dégager le matériel.

Le Chavannus est à la recherche de rédacteurs ponctuels. Il y a des gens qui se fatiguent un peu. Toute idée est bonne, tout volontaire est accueilli à bras ouverts.

M.M. Müller : On a trouvé un projet concernant la déchetterie que Bogis-Bossey soutient. La Municipalité de Bogis-Bossey est derrière ce projet et on a bon espoir de pouvoir présenter lors du Conseil d'octobre un préavis.

M.St. Borella revient sur les bouchons. On dispose de 2 ASP. Malheureusement la deuxième personne, nouvelle, était en formation à Savatan. Donc l'ASP principal s'est retrouvé seul et manque de chance, il a été accidenté. On a un taux de 180% que l'on se partage avec 4 autres communes, soit 30% pour Chavannes. Ils ne sont pas à disposition toute la journée. Les pires embouteillages se situent plutôt entre 17 et 19 heures et les ASP finissent à 17 heures. Même si elle a mis du temps à venir, la gendarmerie est venue. Et ça a été efficace ! Au niveau environnement, le projet PEC avance gentiment. Concernant la zone école, sur le triangle armoirie à côté de la chapelle, de la fleur de foin a été mise et la plantation de plusieurs arbres est prévue pour cet automne.

Rencontre de la gendarmerie avec le syndic. Comme d'habitude, plus d'incivilités, ceci vu la douane et le centre commercial. Il y a une augmentation des vols à l'étalage et des interpellations de personnes à la douane. Je reviens sur le concept police population, qui est tombé en désuétude. J'encourage à rejoindre cette organisation. Si vous êtes intéressés venez vers moi pour plus d'informations à l'issue de la séance.

19. Propositions individuelles

M.Fr. Bouvier remercie MM. Barraud et Borella pour avoir donné suite à ses mails harcelants suite au trafic dû à la fermeture de la douane de Crassier. *C'était vraiment l'anarchie totale, un peu partout dans le village et en Terre Sainte. Il faut continuer pour que l'on ne perde pas la qualité de vie dans nos villages.*

M. A. Barraud remercie les conseillères et conseillers pour l'acceptation des préavis.

La présidente remercie encore le Conseil pour sa confiance, souhaite un bel été et lève la séance à 20h20.

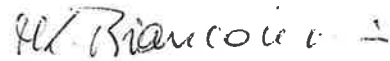
La présidente



Brigitte Girardin Häslér



La secrétaire



Marie-Laure Bianconcini

Chavannes-de-Bogis, juillet 2025